

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1648

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Charbonnières-les-Bains - Lyon 3ème - Lyon 8ème - Sainte-Foy-lès-Lyon

Objet : Aides à la pierre - Logement social 2022 et surélévation - Attribution de subvention aux opérateurs pour le développement de logement locatif sociaux et en bail réel solidaire (BRS)

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihj, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1648**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Charbonnières-les-Bains - Lyon 3ème - Lyon 8ème - Sainte-Foy-lès-Lyon

Objet : Aides à la pierre - Logement social 2022 et surélévation - Attribution de subvention aux opérateurs pour le développement de logement locatif sociaux et en bail réel solidaire (BRS)

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0613 du 31 mai 2021, la Métropole de Lyon a approuvé la convention-cadre de délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'État et la Métropole pour la période 2021-2026.

Les bailleurs sociaux intervenant sur le territoire de la Métropole réalisent des opérations de construction, de surélévation, d'acquisition-amélioration et d'acquisition en l'état futur d'achèvement de logements conventionnés pour lesquelles des subventions d'aide à la pierre sont sollicitées.

La Métropole accorde ces subventions en son nom propre ainsi qu'en tant que délégataire des aides de l'État. Les opérations sont proposées après instruction et avis favorable des communes concernées portant sur la nature de l'opération et les produits envisagés.

La grande majorité des opérations sont subventionnées sur la base d'un barème forfaitaire, adopté par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1449 du 16 mai 2022. Seules les demandes de subventions pour les opérations d'habitat spécifique, de surélévation ainsi que les demandes de subventions exceptionnelles sont analysées, au cas par cas, avec détermination de la subvention au regard des équilibres économiques des opérations.

Après obtention de la décision de financement, l'opération doit être engagée dans un délai de 5 ans. En cas de non réalisation, de réalisation partielle ou de réalisation non conforme à l'objet d'une opération, le Conseil se prononcera sur l'annulation des subventions correspondantes.

II - Objet

Il est proposé au Conseil de subventionner des opérations pour un montant total de 1 602 674 €, permettant la réalisation de 42 logements sociaux et de 7 logements en BRS au titre de la délégation des aides à la pierre, conformément au tableau ci-après annexé, mentionnant la localisation, la nature des opérations ainsi que les montants des subventions attribuées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution de subventions d'équipement, pour un montant total de 1 602 674 € réparti au profit des bénéficiaires détaillés au sein du tableau ci-après annexé, pour les opérations de construction, de surélévation et d'acquisition-amélioration de logements sociaux pour lesquelles des subventions d'aides à la pierre sont sollicitées.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social individualisée le 16 mai 2022 pour un montant de 57 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P14O8406

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 204 pour un montant de 1 602 674 € au titre de la délégation des aides à la pierre - programmation 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-302029-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
